

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**DU LUNDI 13 MAI 2013 à 20 heures**

---

**Présents** : FILLET Pierre-Louis, FEUGIER Monique, CHATELAN Françoise, GONTIER Jean-Louis, CHAZOT Gilles, HUSTACHE Pierre, DROGUE Pierre, FILLET Nadège, BLANC Astrid

**Absent** : BATHIER David, ROCHE Jean-Maurice a donné pouvoir à Pierre-Louis FILLET

**Secrétaires de séance** : Delphine GREVE

---

## 1. URBANISME

### ✓ **Planning de la carte communale**

Baptiste Volland du cabinet G2C Environnement a transmis deux propositions de planning pour l'arrêt du projet de carte communale, soit fin juillet, soit fin septembre.

Le premier scénario implique lors de la réunion prévue le 10 juin de valider le zonage pour pouvoir programmer la deuxième réunion avec les personnes publiques associées mi-juillet. Suite à la délibération d'arrêt du projet de carte communale à prendre à la fin du mois de juillet, les services de l'Etat ont trois mois de consultation. A l'issue, la commune peut demander la nomination d'un commissaire enquêteur au tribunal administratif pour que l'enquête publique puisse se dérouler au cours du mois de décembre. Au cours du mois de janvier et après prise en compte des remarques du commissaire enquêteur, les élus pourront délibérer fin janvier. Le Préfet a ensuite deux mois pour approuver la carte communale.

Le deuxième scénario avec un arrêté de projet fin septembre laisse plus de temps à la concertation sur le zonage et de permet d'organiser une rencontre avec les porteurs de projets. Par contre l'enquête publique aura lieu après les élections municipales de mars 2014.

Une discussion s'ensuit sur les scénarios et le terrain pour accueillir les nouvelles activités.

Les élus décident de prendre le temps de la concertation et optent pour un arrêté de projet en septembre.

Pour faciliter le travail des élus, il sera demandé à Baptiste Volland de transmettre les comptes rendus et les présentations plus rapidement.

## 2. FINANCE BUDGET

### ✓ **Changement de logiciel de comptabilité**

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015, un nouveau protocole d'échange des opérations de comptabilité publique entre l'ordonnateur et le comptable (PES V2) sera mis en place. Ce protocole permettra à terme la dématérialisation totale des échanges ordonnateur/comptable.

Le logiciel de comptabilité Magister de la gamme Magnus – Berger Levrault ne répond pas aux exigences du PES V2.

L'éditeur Berger Levrault propose pour le pack e.magnus adapté au protocole PES V2. Afin de bénéficier de meilleurs tarifs, les 5 communes du canton et le SIEAV se sont regroupés. Le montant du devis est de 2 475,52 € HT soit 2 960,72 € TTC.

#### ✓ **Renégociation des emprunts**

La commune rembourse actuellement 9 emprunts ( 8 sur le budget communal et 1 sur le budget eau-assainissement). Pierre-Louis Fillet rencontrera les établissements bancaires pour renégocier les taux d'emprunts. En effet, la bonne situation financière de la commune donne des marges de manœuvre.

### **3- BATIMENTS COMMUNAUX**

#### ✓ **Transfert de la compétence éclairage public**

Gilles Chazot fait un compte rendu de la réunion du 16 avril avec Nicolas Philibert, technicien éclairage public au SDED. En 2013, le SDED mettra au normes les armoires électriques et des horloges astronomiques seront mises en place. En 2014, il est prévu la traversée du village. Un plan d'implantation des illuminations de Noël devra être formalisé.

#### ✓ **Projet d'agrandissement de la crèche : convention avec le CAUE**

Le CAUE de la Drôme a transmis un projet de convention entre la commune, la CCV et le CAUE pour recruter un maître d'œuvre et assurer le suivi de la mission jusqu'à la validation d'un APS pour le projet d'extension de la crèche. Sous réserve de l'accord de la CCV, la convention est acceptée. Le CAUE consacrera 6 journées de travail correspondant à l'adhésion de la CCV au CAUE en 2013, soit une cotisation de 1 010 € versée par la CCV.

Une réunion sera organisée début juin entre le CAUE et les élus de St Julien référent sur le projet pour définir le cahier des charges pour le recrutement du maître d'oeuvre.

#### ✓ **Accessibilité des bâtiments communaux**

Le responsable de l'unité territoriale de Die, Claude Talon, a rappelé par courriel les obligations des communes par rapport aux normes d'accessibilité. Au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2015, tous les établissements publics et privés recevant du public (ERP) doivent être accessibles aux personnes à mobilité réduite. La voirie et les espaces publics sont également

concernés.

Pour le bâtiment mairie-école-crèche, une rampe a été mise en place. Les travaux de la salle des fêtes permettront de la mettre aux normes d'accessibilité. Pour la montée de l'église, il faut prévoir une rampe amovible.

#### ✓ **Point sur les chantiers en cours**

- Salle des fêtes : le chantier sera fini pour le 15 juillet après de multiples relances auprès des entreprises. Le choix des coloris de peinture, carrelage et faïence est en cours.
- Monuments aux morts : Jean-Noël Drogue a nettoyé les stèles et taillé les ifs.
- Carrefour de la croix : un nouveau devis global d'aménagement du lieu (pose du banc, décaissement autour de la croix) sera demandé à l'entreprise Blanc.
- Travaux du clocher : un rendez vous sera organisé avec l'entreprise Indelec et l'entreprise Blanc pour finaliser la pose du paratonnerre.
- Mur du cimetière : Jean-Louis Gontier a convenu avec l'entreprise Blanc d'une première tranche de réfection du mur y compris la corniche (de l'angle sud ouest au lampadaire).

## **4- EAU – ASSAINISSEMENT**

### ✓ **Remplacement de la pompe de la station de pompage**

Pierre Drogue présente le devis de l'entreprise Combe pour le remplacement d'une des deux pompes de la station de pompage d'un montant de 2 035 euros HT. Une visite sur le terrain avec l'entreprise est prévue pour valider le raccordement électrique et prévoir un système de mise en route forcée permettant de tester la pompe annuellement.

## **5- VOIRIE**

### ✓ **Demande de déclassement d'une portion de chemin rural aux Barons**

Mme Poumot et Mme Roubal, sont propriétaires d'une habitation au quartier des Barons (parcelle D 464). Sur les plans du cadastre, un chemin rural dit « chemin du facteur » longe leur propriété au sud pour rejoindre le quartier de Ponson. Sur le terrain, le chemin n'est plus visible et il n'apparaît pas dans le tableau de classement de voirie. D'autre part, le quartier de Ponson est desservi par la voie communale n° 4.

A la majorité (une voix contre, une abstention), le conseil approuve la demande de déclassement. Tous les frais d'acte et d'arpentage seront supportés par les acquéreurs.

## **6- DIVERS**

### ✓ **Changement du photocopieur**

La société Infinity, le prestataire pour le photocopieur/imprimante/fax, a proposé de louer un deuxième photocopieur couleur. La proposition n'a pas été retenue.

### ✓ **Nettoyage de printemps**

Comme chaque année, un nettoyage de printemps du village par les élus sera organisé le lundi 20 mai. La construction des abris de jardins sera également finalisée. Les jardinets pourront alors être officiellement attribués aux locataires des appartements du Presbytère et de la Poste.

## **7- QUESTIONS DIVERSES**

- Les travaux de réfection du passage busé de Picot débuteront le 10 juin. La semaine suivante, les travaux de réparation du filtre à sable endommagé de la STEP commenceront.
- Une réunion d'information des parents sur la réforme des rythmes scolaires est prévue le 5 juin.
- La commission scolaire intercommunale souhaite un conseil municipal intercommunal St Martin-St Julien pour discuter des différents points concernant l'école (contrat de travail de Myriam Audeyer, scolarisation précoce ...)
- Route des Chaberts : Pierre-Louis Fillet rencontrera Jean-Maurice Roche prochainement concernant la voie communale et l'écoulement du trop plein de la source.
- Jean-Louis Gontier informe les élus que la vente des terrains de la succession Marcon devrait avoir lieu en juillet.
- Monique Feugier demande que le panneau de la fête du Bleu soit enlevé.
- Gilles Chazot transmet les remerciements des élèves et de l'institutrice des classes de CM1 et CM2 pour la classe de mer.

Fin du conseil municipal à 23h